

Action sociale

Compte-rendu de l'audience avec le secrétariat général de Bercy

A leur demande, les fédérations des finances CGT, Solidaires, FO et CFDT ont été reçues ce jour par le secrétaire général de Bercy, Dominique Lamiot.

La fédération des Finances CGT a demandé que soit rapidement ouverte une négociation devant notamment permettre la consolidation budgétaire des moyens de l'Action Sociale.

Pour la fédération des finances CGT, **cette période de négociation doit aussi porter sur la mise en place de nouvelles prestations, avec des moyens budgétaires supplémentaires**, concernant notamment la question de l'égalité femmes/hommes et les besoins des retraités de nos ministères.

Nous avons également abordé la question de la réorganisation territoriale de l'État et ses conséquences sur les agents des finances des sphères Industrie et CCRF, dont les droits à l'action sociale ministérielle doivent être réaffirmés et renforcés. Le secrétariat général de Bercy a réaffirmé le maintien de ces droits.

Monsieur LAMIOT s'est déclaré favorable à l'ouverture d'une discussion au sujet de l'action sociale, y compris en organisant des groupes de travail thématiques, dans le premier semestre de l'année 2010, qui pourraient porter sur :

- La restauration,
- Les vacances,
- Le logement...

Accédant partiellement à la demande de la CGT, il a aussi proposé que soit lancée une réflexion afin d'identifier les besoins nouveaux à satisfaire en tenant compte de

l'évolution socio-démographique des ministères.

La fédération des finances CGT a demandé qu'une note écrite précisant la méthode, le calendrier, et les objectifs de la discussion soit adressée le plus rapidement possible aux fédérations syndicales.

Le SNAD CGT est intervenu concernant la masse et l'œuvre des orphelins de la douane. Le Secrétariat Général de Bercy a pris acte des revendications exposées et n'a pas exclu une réponse ministérielle à ce sujet.

La Fédération des finances CGT appelle les agents des finances à se mobiliser pour la défense et le développement de leur droit à l'action sociale.

Elle met à disposition des agents une plaquette action sociale consultable sur son site internet rappelant les prestations et les modalités de fonctionnement de l'action sociale.

Un questionnaire afin de mieux identifier les besoins à satisfaire est également disponible à l'adresse suivante :
<http://www.finances.cgt.fr/actionsociale>



Montreuil, le 12 février 2010.